

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE LA ZPPAUP DE LA COMMUNE DE VILLEBOIS-LAVALETTE EN AVAP

Par arrêté du 5 mars 2019, le Président de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de transformation de la ZPPAUP de la commune de Villebois-Lavalette en AVAP. A cet effet, M. Alain FRADIN a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Poitiers en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Villebois-Lavalette, du 27 mars 2019 au 26 avril 2019, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels.

Le dossier soumis à enquête publique et les pièces le constituant, notamment les comptes-rendus de séances de la commission locale, l'avis de la Commission Régionale du patrimoine et des sites, la note de présentation, les plans et les avis des Personnes Publiques Associées seront disponibles à la Mairie de Villebois-Lavalette aux horaires habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Villebois-Lavalette aux dates et horaires suivants :

jeudi 28 mars 2019 de 14 h à 17 h
jeudi 4 avril 2019 de 9h30 à 12h30
mardi 9 avril 2019 de 9h30 à 12h30
lundi 15 avril 2019 de 14 h à 17 h

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Elles pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire Enquêteur
Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne
35, avenue d'Aquitaine
16190 MONTMOREAU.**

ou par mail à l'adresse suivante : accueil@ccltd.fr

Le dossier d'enquête publique sera disponible, dès l'ouverture de cette dernière, sur le site internet de la Communauté de Communes (www.lavalette-tude-dronne.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Communauté de Communes. Le projet de transformation de la ZPPAUP en AVAP pourra, éventuellement, être modifié en fonction des observations du commissaire enquêteur, du public, des Personnes Publiques Associées. Le document sera ensuite soumis à un vote de l'Assemblée Délibérante de la Communauté de Communes, pour approbation.

Joël PAPILLAUD
Président de la Communauté de Communes
Lavalette Tude Dronne

